



DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ENERGIE DE
NOUVELLE-CALEDONIE

Service Industrie

1 ter rue Unger
BP 465
98845 Nouméa Cedex

Téléphone :
27 02 30

Télécopie :
27 23 45

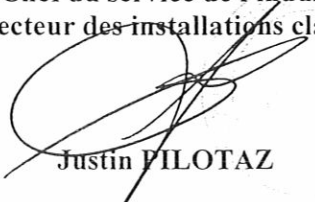
N° CS13-3160-SI-1031 /
DIMENC

15 AVR. 2013

BORDEREAU DE PIECES ADRESSE A :

Madame la présidente de l'assemblée de la
Province Sud

BP L1
98849 Nouméa cedex

Nombre de pièces	SOMMAIRE	OBSERVATIONS
	<p><u>Objet</u> : Comité local d'information du 19 mars 2013 relatif à l'usine de traitement de minerai de VALE NOUVELLE-CALEDONIE au titre du code de l'environnement et de son site minier au titre du code minier</p>	
1 ex	Compte-rendu du comité local d'information mine et usine de la société Vale Nouvelle-Calédonie du 19 mars 2013	<p>Pour signature éventuelle et retour DIMENC pour envoi en application des dispositions des arrêtés n° 2705-2012/ARR/DIMEN et 2707-2012/ARR/DIMEN du 30/11/2012.</p> <p>(La DIMENC n'ayant pas la base courrier MOSAIC)</p>
1 ex	<p>5 annexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le discours d'ouverture de M. Pascal VITTORI, 2^{ème} Vice-président de la province Sud ; - la présentation de la DIMENC ; - la présentation de Vale NC (usine et mine) ; - l'article Lp. 112-20 du code minier et l'article 412-3 du code de l'environnement en province Sud. <p style="text-align: center;">Le Chef du service de l'industrie Inspecteur des installations classées</p> <p style="text-align: center;"> Justin PILOTAZ</p>	